



Communiqué de presse

Grenoble, le 3 décembre 2021

Notre collectif de structures de l'intérêt général du territoire alpin propose des bourses jusqu'à 15 000 € pour favoriser l'engagement des jeunes en faveur de la protection de l'environnement montagne. Pour sa première édition en mars 2022, la somme totale de 24 000 € pourra être répartie entre un maximum de 3 porteurs de projet.

Nous sommes :

Fondation Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes

Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Fonds de dotation Enfance et Montagne

Fonds de dotation Essentiem

Fondation d'entreprise Glénat

Fondation d'entreprise Poma

Fondation d'entreprise Snowleader

Fondation Montagne en Scène

Fondation Université Grenoble Alpes

La protection de l'environnement est un enjeu crucial, demandant une véritable prise de conscience commune. Encore plus pour les générations futures ! La montagne n'est pas qu'un simple terrain de jeu, elle est un écosystème complexe que les changements globaux impactent plus durement et visiblement qu'ailleurs. Les territoires montagnards sont aux avant-postes de ce dérèglement, leurs habitants vivent chaque jour les modifications tangibles comme la fonte des glaciers, les moindres chutes de neige en moyenne altitude, la fréquentation accrue de certains sites, la pollution de l'air des vallées, les modifications de la biodiversité...

Ensemble, nous voulons agir auprès des plus jeunes pour préparer l'avenir. L'**objectif** de l'**appel à projets « Imagine tes montagnes ! »**, doté pour la première année de 24 000 €, est de permettre aux associations de soumettre des projets d'actions concrètes réparties sur le massif alpin en faveur de la préservation de l'environnement à l'attention des jeunes.

Sensibilisation à la préservation des espaces naturels alpins ou actions directes et immédiates : les petits pas proposés dans le cadre de son projet par les lauréats de la bourse devront avoir l'ambition d'engager les enfants d'aujourd'hui dans l'éco-responsabilité en milieu alpin.

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale agissant sur le territoire alpin de manière non exclusive. Il est limité à une seule participation par organisation/structure.

Les projets présentés doivent impérativement répondre aux objectifs des structures organisatrices à savoir :

- être un acteur de l'intérêt général (association, fondation...)
- être en lien avec la protection de l'environnement montagne (dans les Alpes), du patrimoine naturel notamment ;
- s'adresser aux jeunes publics, scolaires, collégiens, lycéens ou public de moins de 18 ans ;
- le nombre de bénéficiaires du projet lauréat ne doit pas être inférieur à 25 jeunes ;
- le projet peut se dérouler sur le temps scolaire ou périscolaire

- être planifié dans le temps et être orienté vers des résultats, avec des objectifs mesurables au bout de 12 mois maximum sur des aspects quantitatifs et qualitatifs ;
- s'engager à fournir de l'information régulièrement (a minima une fois par trimestre, photographies et vidéos exploitables pour diffusion) et s'engager à participer à des événements de fin de parcours/projet ;
- relever de l'éducation, de l'expérimentation et mettre les bénéficiaires en situation d'agir ;
- 80 % minimum du montant de la bourse doivent être alloués au projet (et non au fonctionnement de la structure).

Le dossier de candidature est téléchargeable sur <https://bit.ly/2ZHuOOV> et doit être envoyé avant le 15 février 2022 à minuit sur imaginetesmontagnes@gmail.com

Le règlement est téléchargeable sur : <https://bit.ly/3xEBSZn>

Contact presse « Imagine tes montagnes ! » :

Murielle Caldara, 07 77 16 85 69

muriel.caldara@bpaura.banquepopulaire.fr